

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****UPSYLON**

Implant de suspension destiné au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute

Inscription

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 8 juin 2021

Faisant suite à l'examen du 11 mai 2021, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 8 juin 2021.

Demandeur : BOSTON SCIENTIFIC SAS (France)

Fabricant : BOSTON SCIENTIFIC CORPORATION (États-Unis)

Référence M0068318220

L'essentiel

Indications retenues	<p>Traitement du prolapsus génital de la femme par voie abdominale, limité aux situations de prolapsus du dôme vaginal compte tenu des indications du marquage CE. La chirurgie est indiquée lorsque les conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si les options thérapeutiques conservatrices de première intention ne répondent pas aux attentes de la patiente - en cas de symptômes handicapants, en lien avec un prolapsus génital retrouvé à l'examen clinique et significatif (stade 2 ou plus de la classification POP-Q). <p>Le choix de la technique chirurgicale est une décision médicale partagée qui dépend des symptômes, du type de prolapsus génital, du terrain sous-jacent (état de santé, comorbidités) et des attentes de la patiente.</p>
Service attendu (SA)	Suffisant
Type d'inscription	Nom de marque
Durée d'inscription	3 ans
Données analysées	<p>Données non spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis de la CEPP du 11 juillet 2007 relatif aux implants pour colposuspension, péri ou sous-urétrocervicaux ;

- Conclusions du comité scientifique européen des risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENIHR) de 2015 relatives à la sécurité des mailles chirurgicales utilisées en chirurgie uro-gynécologique ;
- Recommandations françaises du CUROPF validées par l'AFU, le CNGOF, la SIFUD-PP, la SNFCP et la SCGP, rédigées en 2016, relatives au traitement chirurgical du prolapsus génital non récidivé de la femme ;
- Consensus européen de l'EAU et de l'EUGA, publié en 2017, sur l'utilisation des implants pour le traitement du prolapsus des organes pelviens et de l'incontinence urinaire d'effort ;
- Recommandations du NICE, publiées en avril 2019, mise à jour en juin 2019, sur la prise en charge de l'incontinence urinaire et le prolapsus des organes pelviens de la femme ;
- Revue de la FIGO, publiée en 2019, relative aux recommandations nationales sur l'utilisation des implants synthétiques dans le prolapsus des organes pelviens et de l'incontinence urinaire d'effort ;
- Recommandations américaines de l'ACOG et de l'AUS, publiées en 2019, relatives aux prolapsus des organes pelviens ;
- Recommandations canadiennes de la SOGC, publiées en avril 2021, relatives au traitement chirurgical du prolapsus apical des organes pelviens chez la femme ;
- Recommandations de bonnes pratiques de la HAS, publiées en juin 2021, concernant la prise en charge thérapeutique du prolapsus génital de la femme.

Données spécifiques :

- Étude Matthews *et al.* (2020) contrôlée, randomisée, en simple aveugle, multicentrique (5 centres aux États-Unis) ayant comme objectif de comparer les taux d'exposition d'implant et de suture non résorbable au cours de la première année post-opératoire chez 204 patientes ayant un prolapsus utéro-vaginal symptomatique de stade POP-Q ≥ 2 et ayant eu une intervention mini-invasive d'hystérectomie totale suivie d'une sacrocolpopexie laparoscopique avec l'implant UPSYLON suturé soit avec des sutures non résorbables (n=102) soit avec des sutures résorbables (n=102).

Éléments conditionnant le Service attendu (SA)

– Spécifications techniques

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

– Modalités de prescription et d'utilisation

Celles mentionnées au [chapitre 5.2](#).

La Commission recommande la mise en œuvre de l'article L.1151-1 du code de la santé publique pour l'encadrement des actes associés.

Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription

Lors du renouvellement d'inscription, la Commission réévaluera l'intérêt de UPSYLON au vu des résultats d'une étude spécifique dont l'objectif principal sera de documenter, dans le contexte de soins français, le taux et le type de réinterventions après implantation de UPSYLON. Cette étude pourra être réalisée à partir de bases de données existantes ou créées pour la circonstance. Une analyse selon le niveau d'activité des centres sera produite.

Cette étude devra être complétée par une étude évaluant au minimum la qualité de vie sur une échelle validée et les symptômes ressentis par la patiente dont les douleurs (auto-questionnaires validés) au minimum un an après implantation.

Population cible

La population cible ne peut être estimée, en l'absence de donnée épidémiologique spécifique à l'indication. À titre informatif, sur la base des données de prise en charge de l'Assurance Maladie (2018-2019), la population rejointe pour le traitement du prolapsus génital tous étages confondus peut être estimée à environ 16 000 patientes par an. La sous-population correspondant à l'indication de UPSYLON ne peut être individualisée. Dans tous les cas, la Commission estime possible une augmentation de cette population rejointe du fait de la non-disponibilité, depuis fin février 2020, des implants destinés à la voie basse évalués à ce jour par la CNEDiMTS.

Avis 1 définitif

Sommaire

1. Objet de la demande	5
1.1 Qualification de la demande	5
1.2 Modèles et références	5
1.3 Conditionnement	5
1.4 Revendications du demandeur	5
2. Historique du remboursement	5
3. Caractéristiques du produit	6
3.1 Marquage CE	6
3.2 Description	6
3.3 Fonctions assurées	6
3.4 Actes associés	7
4. Service attendu (SA)	8
4.1 Intérêt du produit	8
4.2 Intérêt de santé publique	24
4.3 Conclusion sur le Service attendu (SA)	26
5. Éléments conditionnant le Service attendu (SA)	26
5.1 Spécifications techniques minimales	26
5.2 Modalités de prescription et d'utilisation	26
6. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	28
7. Durée d'inscription proposée	28
8. Population cible	29

1. Objet de la demande

1.1 Qualification de la demande

Demande d'inscription sur la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L.165-11 et R.165-49 du code de la sécurité sociale.

1.2 Modèles et références

Référence M0068318220

1.3 Conditionnement

Conditionnement unitaire stérile comprenant :

- un implant UPSYLON ;
- le dispositif de positionnement vaginal Colpassist

1.4 Revendications du demandeur

1.4.1 Indication revendiquée

La demande d'inscription concerne l'indication suivante :

« Traitement du prolapsus des organes pelviens de la femme par voie abdominale de l'étage moyen (génital) associé à une hystérectomie. »

L'indication revendiquée est en adéquation avec l'indication¹ du marquage CE.

2. Historique du remboursement

Avant 2009, les implants de renfort pelvien étaient inscrits à la LPPR sous description générique ; ils ont fait l'objet d'une évaluation en 2007 par la HAS (cf. [4.1.1.1 Rappel de l'avis précédemment émis par la commission](#)).

En mars 2009, ils ont été radiés de la LPPR et ont été intégrés dans les groupes homogènes de séjour pour un financement au titre des prestations d'hospitalisation.

Depuis l'arrêté du 22 février 2019 modifié², les implants de renfort pelvien destinés au traitement par voie haute du prolapsus des organes pelviens font partie des catégories homogènes de produits de santé, financées au titre des prestations d'hospitalisation devant faire l'objet d'une évaluation par la Commission, en vue de leur inscription sur la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L.165-11 et R.165-49 du code de la sécurité sociale (liste intra-GHS).

À compter du 27 septembre 2021, leur inscription sur la liste intra-GHS conditionnera l'achat, la fourniture, la prise en charge et l'utilisation par les établissements de santé de ces implants.

Il s'agit de la première demande d'inscription sur la liste intra-GHS pour UPSYLON.

¹ Indication du marquage CE : « UPSYLON est indiqué pour être utilisé comme matériau de pontage pour sacrocolposuspension / promontofixation (laparotomie, approche laparoscopique ou robotique) lorsqu'une intervention chirurgicale pour prolapsus du dôme vaginal est justifiée. »

² Arrêté du 22 février 2019 modifié le 20 février 2021 fixant au titre de l'année 2019 les catégories homogènes de produits de santé mentionnées aux articles L. 165-11 et R. 165-49 du code de la sécurité sociale, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/22/SSAP1905827A/jo/texte/fr> et <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043168500>

3. Caractéristiques du produit

3.1 Marquage CE

Classe IIb, notification par DEKRA (n°0344), Pays-Bas

3.2 Description

UPSYLON est un implant prothétique non résorbable en **monofilaments de polypropylène tricoté de type I³**, pré-découpé en forme de Y (deux bras vaginaux et d'un bras sacré). Il est de couleur bleue avec une ligne centrale incolore.

UPSYLON est associé à un dispositif de positionnement vaginal COLPASSIST, à usage unique. Ce dernier aide à positionner et à manipuler le vagin durant l'intervention. Il peut également servir de support ou de buttoir-arrière lors d'un attachement vaginal potentiel lors de sacrocolposuspension ou sacrocolpopexie. Il s'utilise par visualisation directe et/ou au toucher.

Les caractéristiques techniques de l'implant UPSYLON sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques techniques	UPSYLON
Taille / format	Implant en forme de Y composé de : <ul style="list-style-type: none">– 2 bras vaginaux : longueur 12 cm x largeur 4 cm ± 2,5 mm– 1 bras sacré : longueur 12 cm x largeur 4 cm ± 2,5 mm Longueur totale de l'implant = 24 cm ± 2,5 mm
Spécifications techniques minimales	
Nature du matériau constitutif	Monofilament de polypropylène
Mode de fabrication	Tricoté
Grammage (g/m ²)	25 g/m ² (+/- 10%)
Taille des pores du filament constitutif (µm)	> 10 µm
Type dans la classification de Amid	Amid Type I
Autres spécifications techniques	
Taille des mailles	> 0,25 mm ² avec un axe minimum de 0,5 mm
Allongement et résistance à la rupture en traction (%)	17 % < X < 83% à charge maximale Résistance à la traction ≥ 44,48 N
Elasticité : allongement jusqu'à la rupture et allongement sous 10 N (%)	– Allongement jusqu'à la rupture : 49,37 % – Allongement sous 10 N : 9,65 %
Epaisseur (µm)	0,005" – 0,010" (soit 127 µm – 254 µm)
Diamètre du monofilament (µm)	100 +/- 3 µm
Résistance à la suture (N)	≥ 10 N
Résistance à l'éclatement (N)	≥ 150 N
Résistance à la déchirure amorcée (N)	≥ 10 N

3.3 Fonctions assurées

Implant de suspension des organes pelviens de la femme.

Prévue pour reproduire les systèmes de suspension naturelle des organes pelviens, la promontofixation (appelée aussi sacrocolpopexie abdominale) consiste à recourir à des implants pour redresser les

³ Selon la classification de Amid, type I = macroporeux c'est-à-dire taille des pores > 75 µm

parois vaginales et repositionner la vessie, le vagin, l'utérus et/ou le rectum dans le petit bassin et compenser ainsi les défaillances du plancher pelvien et des ligaments viscéraux.

Le mécanisme d'action repose sur l'interposition d'implants fixés aux parois inter-vésico-vaginales (entre le vagin et la vessie en avant) et aux muscles élévateurs de l'anus (entre le vagin et le rectum en arrière), puis fixés sur le ligament prévertébral en avant du promontoire sacré.

L'utilisation de UPSYLON est destinée à la réparation abdominale du dôme vaginal.

3.4 Actes associés

Voie d'abord : Approche abdominale (coelioscopique majoritairement ou par laparotomie), à l'exclusion de toute voie vaginale ou mixte.

Dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM – version 66.10, applicable au 01/01/21), les actes actuellement associés à l'implantation par voie haute d'un implant de suspension des organes pelviens sont référencés parmi les actes thérapeutiques sur l'utérus (chapitre 8.4.3.4 « hystérectomie subtotala », chapitre 8.4.3.10 « Hystéropexie [fixation de l'utérus] ») et les actes thérapeutiques sur le vagin (chapitre 8.4.4.3 « Colposuspension [suspension du vagin] ») :

JKDC015	Hystéropexie antérieure, par coelioscopie
JKDA042	Hystéropexie antérieure par laparotomie
JKDC001	Hystéropexie postérieure [Promontofixation], par coelioscopie
JKDA003	Hystéropexie postérieure [Promontofixation], par laparotomie
JKDA001	Hystéropexie postérieure [Promontofixation] avec cervicocystopexie directe au ligament pectinéal [de Cooper], par laparotomie
JKDA002	Hystéropexie postérieure [Promontofixation] avec cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal [de Cooper], par laparotomie
JLDC015	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], par coelioscopie
JLDA001	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], par laparotomie
JLDA003	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], avec cervicocystopexie directe par bandelette infra-urétrale, par laparotomie
JLDA004	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], avec cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal [de Cooper], par laparotomie
JKFA014	Hystérectomie subtotala avec suspension postérieure du col de l'utérus par laparotomie
JKFA012	Hystérectomie subtotala avec suspension postérieure du col de l'utérus et cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal par laparotomie
JKFA001	Hystérectomie subtotala avec annexectomie unilatérale ou bilatérale et suspension postérieure du col de l'utérus par laparotomie
JKFA029	Hystérectomie subtotala avec annexectomie unilatérale ou bilatérale, suspension postérieure du col de l'utérus et cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal [de Cooper] par laparotomie

À noter dans les récentes recommandations HAS publiées en juin 2021⁴ :

⁴ HAS. Recommandations de bonnes pratiques : Prolapsus génital de la femme – prise en charge thérapeutique. Juin 2021. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3270984/fr/prolapsus-genital-de-la-femme-prise-en-charge-therapeutique

- il est proposé de ne pas opérer systématiquement une incontinence urinaire d'effort (patente ou masquée) dans le même temps que la chirurgie du prolapsus, compte tenu du risque de surtraitement et de morbidité spécifique d'hyperactivité vésicale et de dysurie ;
- il n'est pas recommandé, en l'absence d'indication spécifique, de réaliser systématiquement une hystérectomie au cours de la cure chirurgicale d'un prolapsus génital.

En outre, la HAS recommande une adaptation de la CCAM à la pratique actuelle des actes chirurgicaux.

4. Service attendu (SA)

4.1 Intérêt du produit

4.1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet thérapeutique / effets indésirables, risques liés à l'utilisation

4.1.1.1 Rappel de l'avis précédemment émis par la commission

Avis relatif à l'évaluation des implants de renfort pelvien en 2007

En 2007, une révision des descriptions génériques (LPPR) correspondant aux implants de renfort pelvien a été réalisée par la HAS⁵. Pour ce qui concerne les implants de renfort pour traitement du prolapsus des organes pelviens de la femme par voie abdominale, le groupe de travail mandaté par la HAS a considéré que seules les données disponibles sur les implants constitués de monofilaments de polypropylène tricotés ou de multifilaments de polyester tricotés étaient suffisantes pour recommander leur inscription sur la liste des produits remboursables.

Les conclusions sur l'analyse des données de la littérature dans les prolapsus génitaux étaient les suivantes : « Concernant la prise en charge par voie haute, la littérature analysée rapporte une efficacité des implants en polypropylène monofilament ou en polyester multifilament comprise entre 71 et 100 % en fonction du type et du stade de prolapsus, de la définition du succès et de la durée du suivi de l'étude. Le recul disponible sur ces données est de 5 ans. Les complications le plus fréquemment rapportées sont des plaies vésicales (3,5 %), des érosions vaginales (3,5 %) et des dyspareunies (4,2 %). Un rapport d'évaluation technologique du NICE de mars 2007 confirme que les données d'efficacité et de sécurité disponibles sont suffisantes pour recommander l'utilisation de la promontofixation dans le prolapsus génital. »

La Commission a repris, dans son avis du 11 juillet 2007⁶, les propositions du groupe de travail et a recommandé la création d'une description générique dans les indications suivantes : « Traitement du prolapsus des organes pelviens de la femme pris en charge par voie abdominale : étage antérieur (urinaire), moyen (génital) et/ou postérieur (digestif). »

La description générique recommandée était limitée aux implants répondant à des spécifications techniques minimales avec fixation d'un seuil pour certaines d'entre elles :

⁵ HAS, Évaluation des implants de renfort pour traitement de l'incontinence urinaire d'effort féminine et pour traitement du prolapsus des organes pelviens de la femme. Juillet 2007. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/rapport_devaluation_implant_de_renfort_pour_traitement_de_lincontinence_urinaire_deffort_feminine_et_implant_de_renfort_pour_traitement_du_prolapsus_des_organes_pelviens_de_la_femme.pdf

⁶ Avis de la CEPP du 11 juillet 2007 relatif aux implants pour colposuspension, péri ou sous urétrrocervicaux (Titre III, chapitre 1, section 8 de la liste des Produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale) https://www.has-sante.fr/jcms/c_594620/fr/avis-general-des-implants-pour-traitement-de-l-incontinence-urinaire-et-des-implants-de-renfort-pour-traitement-du-prolapsus-des-organes-pelviens-de-la-femme

« L'implant de renfort est une plaque prothétique non résorbable correspondant aux spécifications techniques suivantes :

- constitué uniquement de monofilaments de polypropylène tricotés ou de multifilaments de polyester tricotés ;
- grammage inférieur ou égal à 150 g/m² ;
- taille des pores du filament constitutif (à ne pas confondre avec les pores entre mailles après tricotage des filaments) : supérieure ou égale à 10 micromètres.

Un document d'information remis obligatoirement à chaque utilisateur précisera, en plus des spécifications techniques minimales ci-dessus, les spécifications techniques suivantes :

- taille des mailles (c'est-à-dire des pores entre mailles après tricotage des filaments constitutifs de l'implant) exprimée en millimètres ;
- taille des interstices entre fils avant tricotage pour les multifilaments, exprimée en micromètres ;
- allongement et résistance à la rupture en traction ;
- élasticité : allongement jusqu'à la rupture et allongement sous 10 N ;
- épaisseur ;
- diamètre du monofilament ;
- résistance à la suture ;
- résistance à l'éclatement ;
- résistance à la déchirure amorcée. »

Pour les autres implants d'origine synthétique qui ne répondaient pas aux spécifications techniques exigées dans la description générique, l'évaluation de nouvelles données cliniques démontrant la non-infériorité, en termes d'efficacité et de tolérance, était recommandée pour envisager une inscription sous nom de marque.

4.1.1.2 Données non spécifiques

Concernant les données non spécifiques sur le traitement des prolapsus génitaux, autres que l'avis antérieur de la commission⁷, le dossier soumis par le demandeur apporte les publications suivantes :

- La revue Cochrane de 2016 sur la chirurgie du prolapsus antérieur de la femme⁸
- La revue Cochrane de 2016 sur la chirurgie du prolapsus apical de la femme⁹
- L'étude PROSPERE (PROSthetic PELvic organ prolapse REpair) ayant fait l'objet de 2 publications, l'une présentant le protocole¹⁰ et l'autre les résultats¹¹.

⁷ Avis de la CEPP du 11 juillet 2007 relatif aux implants pour colposuspension, péri ou sous urétrrocervicaux (Titre III, chapitre 1, section 8 de la liste des Produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale) https://www.has-sante.fr/jcms/c_594620/fr/avis-general-des-implants-pour-traitement-de-l-incontinence-urinaire-et-des-implants-de-renfort-pour-traitement-du-prolapsus-des-organes-pelviens-de-la-femme

⁸ Maher C, Feiner B, Baessler K, Christmann-Schmid C, Haya N, Brown J. Surgery for women with anterior compartment prolapse. Cochrane Database Syst Rev 2016, Issue 11: CD004014.

⁹ Maher C, Feiner B, Baessler K, Christmann-Schmid C, Haya N, Brown J. Surgery for women with apical vaginal prolapse. Cochrane Database Syst Rev 2016;10:CD012376

¹⁰ Lucot JP, Fritel X, Debodinance P, Bader G, Cosson M, Giraudet G, et al.; GROG (groupe de recherche en gynécologie et obstétrique). Étude randomisée comparant la promontofixation coelioscopique à la chirurgie prothétique par voie vaginale pour le traitement des cystocèles : PROSPERE (PROSthetic PELvic organ prolapse REpair) [PROSPERE randomized controlled trial: laparoscopic sacropexy versus vaginal mesh for cystocele POP repair]. J Gynecol Obstet Biol Reprod (Paris). 2013 Jun;42(4):334-41.

¹¹ Lucot JP, Cosson M, Bader G, Debodinance P, Akladios C, Salet-Lizee D, et al. Safety of vaginal mesh surgery versus laparoscopic mesh sacropexy for cystocele repair: results of the prosthetic pelvic floor repair randomized controlled trial. Eur Urol 2018;74(2):167-76.

Ces quatre dernières références ayant été prises en compte dans des recommandations professionnelles plus récentes, notamment celles du NICE (2019) et de la HAS (2021) (cf. paragraphe suivant), elles ne sont pas détaillées ici.

Ces références ont été complétées par les publications suivantes issues de la recherche bibliographique systématique effectuée par la HAS pour identifier les recommandations professionnelles et les rapports d'évaluation technologique récents relatifs aux implants destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens de la femme par voie haute :

- Les recommandations françaises du CUROPF validées par l'Association française d'urologie (AFU), le Collège national des gynécologues et obstétriciens Français (CNGOF), la Société interdisciplinaire d'urodynamique et de pelvi-périnéologie (SIFUD-PP), la Société nationale française de colo-proctologie (SNFCP) et la Société de chirurgie gynécologique et pelvienne (SCGP), rédigées en 2016, relatives au traitement chirurgical du prolapsus génital non récidivé de la femme¹² ;
- Le consensus européen de l'European Association of Urology (EAU) et de l'European Urogynaecological Association (EUGA), publié en 2017, sur l'utilisation des implants pour le traitement du prolapsus des organes pelviens et de l'incontinence urinaire d'effort¹³ ;
- Les recommandations du NICE publiées en avril 2019, mises à jour en juin 2019, sur la prise en charge de l'incontinence urinaire et du prolapsus des organes pelviens de la femme¹⁴ ;
- La revue de la Fédération Internationale de Gynécologie et d'Obstétrique (FIGO) publiée en 2019, relative aux recommandations nationales sur l'utilisation des implants synthétiques dans le prolapsus des organes pelviens et de l'incontinence urinaire d'effort¹⁵ ;
- Les recommandations américaines de l'American College of Obstetricians and Gynecologists (ACOG) et de l'American Urogynecologic Society (AUS), publiées en 2019, relatives aux prolapsus des organes pelviens¹⁶ ;
- Les recommandations canadiennes de la Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada (SOGC) publiées en avril 2021, relatives au traitement chirurgical du prolapsus apical des organes pelviens chez la femme¹⁷.
- Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS concernant la prise en charge thérapeutique du prolapsus génital de la femme¹⁸ publiées en juin 2021.

¹² Recommandations du CUROPF (comité d'urologie et de périnéologie de la femme de l'AFU associant des urologues, des gynécologues, un chirurgien coloproctologue et un radiologue) pour la pratique clinique : recommandations pour le traitement chirurgical du prolapsus génital non récidivé de la femme. Progrès en urologie. 2016. vol 26, n°2 Hors-Série. <https://www.em-con-sulte.com/revue/PUROL/26/2HS/table-des-matieres/>

¹³ Chapple CR et al. Consensus Statement of the European Urology Association and the European Urogynaecological Association on the Use of Implanted Materials for Treating Pelvic Organ Prolapse and Stress Urinary Incontinence. European Urology 2017; (72): 424-31.

¹⁴ Urinary incontinence and pelvic organ prolapse in women: management. Nice guideline, April 2019. Last updated: June 2019. <https://www.nice.org.uk/guidance/ng123>

¹⁵ FIGO Urogynecology and Pelvic Floor Committee. FIGO review of statements on use of synthetic mesh for pelvic organ prolapse and stress urinary incontinence. Int J Gynaecol Obstet. 2019;147(2):147-155

¹⁶ Pelvic Organ Prolapse. The American College of Obstetricians and Gynecologists and the American Urogynecologic Society. Female Pelvic Medicine & Reconstructive Surgery: 11/12 2019 - Volume 25 - Issue 6 - p 397-408.

¹⁷ Geoffrion R, Larouche M. Guideline No. 413: Surgical Management of Apical Pelvic Organ Prolapse in Women. J Obstet Gynaecol Can 2021;(413):1-13

¹⁸ HAS. Recommandations de bonnes pratiques : Prolapsus génital de la femme – prise en charge thérapeutique. Juin 2021. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3270984/fr/prolapsus-genital-de-la-femme-prise-en-charge-therapeutique

Recommandations françaises communes de CUROPF, 2016 : traitement chirurgical du prolapsus génital non récidivé de la femme

Méthode : revue de la littérature et recommandations d'un groupe d'experts pluridisciplinaire

Les recommandations concernant le traitement du prolapsus par promontofixation coelioscopique sont les suivantes :

- Lors d'une cure de prolapsus génito-urinaire associant hystéro et/ou vaginopexie antérieure et en l'absence de colpocele postérieure, le bénéfice apporté par la prothèse postérieure n'est pas établi ;
- L'utilisation de prothèses non résorbables de type I (polypropylène macroporeux) ou de type III (polyester) est recommandée ;
- La voie coelioscopique est recommandée par rapport à la laparotomie ;
- En l'absence d'indication spécifique, il n'y a pas de raison de réaliser systématiquement une hystérectomie au cours de la cure chirurgicale d'un prolapsus génital ;
- Le traitement concomitant de l'incontinence urinaire d'effort (IUE) expose à un risque de sur-traitement et à une morbidité spécifique. Il est recommandé de ne pas traiter l'IUE dans le même temps que le prolapsus à condition de prévenir les patientes du risque d'incontinence urinaire post-opératoire et de l'éventualité d'une chirurgie en deux temps (Accord professionnel).

Consensus européen de l'EAU et de l'EUGA, 2017 : Utilisation des implants pour le traitement du prolapsus des organes pelviens et de l'incontinence urinaire d'effort

Méthode : revue systématique de la littérature et consensus d'un groupe d'experts pluridisciplinaire

Conclusions sur la chirurgie du prolapsus des organes pelviens :

Le groupe précise qu'il est important de différencier l'utilisation des implants synthétiques pour l'incontinence urinaire et les implants synthétiques avec large surface pour le traitement du prolapsus. Dans les deux cas, le matériel le plus approprié est le polypropylène macroporeux, monofilament avec taille des pores > 75 µm.

Les facteurs influençant les résultats chirurgicaux sont :

- Indications
- Surface totale des implants utilisés (surface inférieure pour l'incontinence urinaire)
- Caractéristiques du matériel (type de polymère, caractéristiques physiques de l'implant, taille des pores, surface, biocompatibilité, stabilité à long terme, conformité)
- Voie d'implantation (vaginale ou abdominale)
- Caractéristiques des patients (maladie inflammatoire, obésité, tabac)
- Procédures associées (hystérectomie)
- Expérience du chirurgien

L'implantation par voie vaginale pour le traitement du prolapsus est associée à une augmentation des risques et devrait être réservée à un groupe de patients définis : cas complexes de récurrences du prolapsus dans le même compartiment et leur utilisation limitée aux professionnels expérimentés dans des centres de référence multidisciplinaires.

Le risque associé à une implantation transabdominale pour le traitement du prolapsus est plus acceptable mais celle-ci doit être réservée à des spécialistes.

NICE guideline, avril 2019, mise à jour juin 2019 : Recommandations de prise en charge de l'incontinence urinaire et du prolapsus des organes pelviens chez la femme

Méthode : revue systématique (jusqu'en juin 2018) et recommandations d'un groupe d'experts

Recommandations relatives à la prise en charge chirurgicale du prolapsus des organes pelviens :

En préambule, le NICE insiste sur le fait que l'ensemble des options thérapeutiques disponibles, conservatrices ou non, doit être discuté avec la patiente et l'équipe multidisciplinaire, ainsi que les complications possibles et le manque de données d'efficacité à long terme associées à la chirurgie. La chirurgie du prolapsus pelvien doit être réservée aux patientes dont les symptômes n'ont pas été améliorés par une prise en charge conservatrice ou qui la refusent.

Par ailleurs, le NICE recommande que les interventions chirurgicales du prolapsus pelvien fassent l'objet d'un recueil de données obligatoire dans un registre national de la chirurgie de l'incontinence urinaire et du prolapsus des organes pelviens de la femme. Ce registre devra recueillir les détails de l'intervention, y compris les informations sur l'implant utilisé, le cas échéant, ainsi que les résultats clés à court terme et à long terme (au moins 5 ans).

Les recommandations sont présentées par étage/composante anatomique :

Chirurgie du prolapsus utérin : dans cette indication, la préférence de la patiente pour garder ou non son utérus doit être prise en compte et celle-ci influe sur les options chirurgicales disponibles.

- ➔ Pour les femmes n'ayant pas de préférence pour conserver leur utérus, les options envisageables* sont :
 - l'hystérectomie vaginale avec ou sans fixation sacro-épineuse [sacrospinofixation] (avec sutures),
 - l'hystéropexie vaginale sacro-épineuse (avec sutures),
 - l'intervention de Manchester,
 - la sacrohystéropexie (par laparotomie ou laparoscopie) avec implant.

Les 3 premières sont des techniques chirurgicales pratiquées par voie basse (vaginale avec les tissus natifs) et la dernière par voie haute avec implant (promontofixation abdominale).

- ➔ Pour les femmes souhaitant conserver leur utérus, les options envisageables* sont :
 - l'hystéropexie vaginale sacro-épineuse (avec sutures),
 - l'intervention de Manchester (sauf si la patiente souhaite avoir des enfants à l'avenir),
 - la sacrohystéropexie (par laparotomie ou laparoscopie) avec implant.

Dans ces 2 situations, les données disponibles n'ont pas permis de hiérarchiser les options chirurgicales retenues.

Chirurgie du prolapsus du dôme vaginal : les alternatives envisageables* sont la fixation vaginale sacro-épineuse (avec sutures) et la sacrocolpopexie (par laparotomie ou laparoscopie) avec implant.

Chirurgie du prolapsus antérieur : la seule option envisageable* est la réparation antérieure sans implant (colporraphie antérieure). La réparation antérieure avec implant posé par voie vaginale relève de la recherche clinique. NB : le NICE n'aborde pas la réparation du prolapsus antérieur avec implant posé par voie haute.

Chirurgie du prolapsus postérieur : la seule option envisageable* est la réparation postérieure sans implant.

* d'autres options reposant sur moins de preuves ne sont pas recommandées par le NICE.

FIGO, 2019 : revue des recommandations nationales ou internationales sur l'utilisation des implants synthétiques

Méthode : revue des recommandations disponibles (pubmed, sites internet) portant sur l'utilisation des implants dans l'incontinence urinaire d'effort ou le prolapsus provenant d'associations professionnelles nationales ou internationales et d'agences gouvernementales (FDA, NICE, SCENIHR)

Recommandations sur l'utilisation des implants synthétiques implantés par voie haute dans le prolapsus des organes pelviens :

- Les sociétés savantes américaine (AUCG), australienne et néo-zélandaise (RANZCOG), le royal collège des gynécologues et obstétriciens (RCOG) et la FDA considèrent que l'implantation par voie abdominale conduit à un taux plus faible de complications que l'implantation transvaginale.
- L'association canadienne d'urologie (CUA) et le NICE estiment qu'il n'y a pas de restriction à l'utilisation d'un implant au cours d'une promontofixation laparoscopique ou par laparotomie.

À noter que, si le recours à un implant peut exposer à des complications et que son retrait peut s'avérer difficile, les restrictions ou interdiction d'utilisation concernent essentiellement les implants posés par voie vaginale. Quelle que soit la voie d'implantation, les recommandations soulignent la nécessité d'une information éclairée de la patiente sur les traitements conservateurs et chirurgicaux et de la formation de l'implanteur.

Recommandations américaines de l'ACOG et de l'AUS, 2019 : prolapsus des organes pelviens

Méthode : guideline de pratique clinique élaboré conjointement par les sociétés savantes American College of Obstetricians and Gynecologists et American Urogynecologic Society à partir d'une revue de la littérature (2000-2016) et d'opinions d'expert

La mise à jour de 2019 tient compte de la décision de la FDA d'avril 2019 d'arrêter la commercialisation des implants synthétiques transvaginaux pour la réparation du prolapsus des organes pelviens.

Les conclusions sont :

- La sacrocolpopexie abdominale avec implants synthétiques est associée à un taux plus faible de récurrence du prolapsus mais un taux plus important de complications par rapport à la voie vaginale avec tissu natif (niveau B)
- Les chirurgiens qui pratiquent la réparation du prolapsus des organes pelviens doivent avoir été spécifiquement formés à ces techniques et être capables de conseiller les patientes au regard des bénéfices et des risques des implants synthétiques versus tissu natif (niveau C)
- Une cystoscopie peropératoire de routine pendant la chirurgie du prolapsus est recommandée lorsque l'intervention chirurgicale réalisée est associée à un risque important d'atteintes de la vessie ou de l'uretère. Ces procédures comprennent : la suspension de l'apex vaginal aux ligaments utéro-sacrés, la sacrocolpopexie et la colporraphie antérieure avec pose d'implants dans les compartiments antérieurs et apicaux (niveau C)
- Les patientes avec prolapsus des organes pelviens mais sans incontinence urinaire d'effort qui subissent une réparation de prolapsus abdominal ou vaginal doivent être avisées qu'il y a un risque d'incontinence urinaire d'effort en postopératoire et que si une chirurgie de l'incontinence est réalisée concomitamment pour prévenir ce risque, le risque d'effets indésirables est augmenté avec cette procédure supplémentaire.

Recommandations canadiennes de la SOGC, avril 2021 : traitement chirurgical du prolapsus apical des organes pelviens chez la femme

Méthode : revue systématique de la littérature (2002 à 2019) et recommandations du comité d'urogynécologie

Les recommandations portent sur la chirurgie du prolapsus vaginal apical (utérus ou dôme vaginal) à court et moyen terme (5 ans).

Les conclusions de la SOGC sont :

- Les femmes souhaitant un traitement chirurgical du prolapsus des organes pelviens apicaux doivent être informées du risque plus élevé d'échec objectif, mais d'un taux similaire d'échec subjectif, de réopération pour récurrence et de complications après les techniques de suspension vaginale des tissus natifs comparées à la sacrocolpopexie abdominale, cela étant contrebalancé par le risque d'exposition prothétique, nécessitant éventuellement une réintervention.
- Les chirurgiens correctement formés devraient privilégier les approches laparoscopiques ou robotiques mini-invasives de la sacrocolpopexie (si du matériel chirurgical est disponible) par rapport à la sacrocolpopexie ouverte, compte tenu des résultats objectifs globaux améliorés et des résultats subjectifs similaires à court et moyen terme.
- La suspension vaginale du ligament utéro-sacré et la fixation sacro-épineuse peuvent être proposées aux femmes présentant un prolapsus des organes pelviens apicaux, en fonction des préférences du chirurgien et de la patiente ; les résultats objectifs et subjectifs sont similaires jusqu'à 5 ans, mis à part un risque accru de lésion urétérale peropératoire avec suspension du ligament utéro-sacré et un risque plus élevé de douleur fessière à court terme / transitoire après fixation sacro-épineuse.
- Les femmes traitées chirurgicalement pour un prolapsus symptomatique des organes pelviens apicaux devraient être informées du manque de données comparatives sur la douleur pelvienne postopératoire et la fonction sexuelle entre les différentes techniques chirurgicales. Dans l'ensemble, le risque de douleur pelvienne postopératoire semble faible et la fonction sexuelle semble s'améliorer chez les femmes sexuellement actives atteintes de prolapsus des organes pelviens qui subissent une chirurgie reconstructive.

Recommandations de bonnes pratiques de la HAS, juin 2021 : prise en charge thérapeutique du prolapsus génital de la femme

Méthode : revue de la littérature (janvier 2009 - fin janvier 2021) et recommandations d'un groupe d'experts pluridisciplinaire

Les recommandations générales concernant la prise en charge chirurgicale sont les suivantes :

- Il est recommandé de discuter les prolapsus génitaux complexes en concertation pluridisciplinaire. (Accord d'Experts (AE)) Le prolapsus génital complexe correspond aux situations suivantes : les échecs et les récurrences après chirurgie, les patientes souffrant de douleurs chroniques, les cas de discordance entre la plainte de la patiente et l'examen clinique ou les situations qui associent des troubles importants de plusieurs fonctions pelviennes ou générales et qui nécessitent un avis pluridisciplinaire. Il est recommandé que cette équipe pluridisciplinaire comprenne plusieurs professionnels de santé de spécialités différentes dont les compétences sont à adapter à la problématique du cas étudié (inclus au minimum un chirurgien spécialisé en urologie et un chirurgien spécialisé en gynéco-obstétrique). L'avis émis est mentionné dans le dossier médical de la patiente. (AE)

- Avant de proposer une chirurgie du prolapsus génital, il est recommandé que la patiente soit informée de toutes les options thérapeutiques (abstention, rééducation, pessaire, chirurgie) afin de permettre une décision partagée. (AE)
- La patiente doit recevoir une information éclairée concernant les différentes options chirurgicales possibles et être associée au choix de la modalité la plus adaptée à sa situation particulière. L'information à délivrer aux patientes doit être standardisée avec des items définis, notamment :
 - La patiente doit être informée des bénéfices attendus, des complications spécifiques, fréquentes ou graves de chaque option thérapeutique et du suivi post-opératoire à faire,
 - La patiente doit également être informée du risque de récurrence du prolapsus avec ou sans symptômes associés. (AE).
- Si les options thérapeutiques conservatrices ne répondent pas aux attentes de la patiente, il est recommandé que la chirurgie soit proposée en cas de symptômes handicapants, en lien avec un prolapsus génital retrouvé à l'examen clinique et significatif (stade 2 ou plus de la classification POP-Q). (AE)
- En l'absence d'indication spécifique, il n'est pas recommandé de réaliser systématiquement une hystérectomie au cours de la cure chirurgicale d'un prolapsus génital. (AE).
- Il est proposé de ne pas opérer systématiquement une IUE (patente ou masquée) dans le même temps que la chirurgie du prolapsus ; dans ce cas, il est recommandé d'informer la patiente de l'éventualité d'une chirurgie en deux temps et de la prévenir du risque de persistance d'une incontinence post opératoire. (AE)
- Il est recommandé que la patiente soit réévaluée en consultation post opératoire systématique même en l'absence de symptômes ou de complications et à distance de l'intervention (dans ce dernier cas, par un médecin de premier recours ou un médecin spécialiste). (AE). En complément, il est recommandé de réaliser une consultation postopératoire dès l'apparition de symptômes anormaux (par exemple : fièvre, saignement, douleurs intenses, malaises, vomissements, rétention urinaire ...). (AE) Concernant la chirurgie du prolapsus avec prothèse synthétique, les prothèses synthétiques peuvent être responsables de complications pouvant se manifester par des douleurs chroniques, des saignements anormaux, (vaginal, urinaire ou anal), des pertes vaginales anormales. En présence de ces symptômes une consultation avec le chirurgien est recommandée (Grade C). Les complications liées aux prothèses que la chirurgie ait été réalisée par voie vaginale ou abdominale pouvant avoir lieu tardivement, il n'y a pas de durée de suivi recommandée. (Grade C). Il est recommandé d'informer la patiente de consulter son médecin traitant ou son chirurgien au cas où un signe évocateur de complication apparaîtrait. (AE)

Les recommandations de la HAS concernant la promontofixation sont les suivantes :

- La promontofixation donne les meilleurs résultats anatomiques dans les prolapsus antérieurs (cystocèle) et apicaux avec un risque de récurrence moindre. Cependant les résultats fonctionnels et subjectifs sont similaires à la voie vaginale autologue.
- La promontofixation avec prothèse synthétique est recommandée pour le traitement des prolapsus apicaux (hystéroptose, trachéoptose et prolapsus du fond vaginal) et la cystocèle (Grade B).
- Quand la promontofixation est indiquée, il est recommandé qu'elle soit réalisée par coelioscopie (Grade B). À ce jour, aucune donnée ne permet de dire si l'assistance robotique améliore l'efficacité ou la morbidité de l'intervention pour la patiente.
- En l'absence d'une colpocèle postérieure symptomatique, il n'existe pas de données scientifiques permettant de recommander l'utilisation préventive d'une prothèse postérieure.

- En termes d'orientations pour le choix de la technique chirurgicale, les recommandations précisent qu'il n'y a pas d'efficacité supérieure sur les symptômes de l'une ou l'autre des techniques chirurgicales et que le choix de la technique est fonction de l'évaluation clinique du prolapsus génital et des attentes de la patiente :
 - Lorsque le résultat anatomique et la durabilité prime pour la patiente, la promontofixation par coelioscopie est recommandée parce qu'elle permet un meilleur résultat anatomique, avec une morbidité faible dans le cas des prolapsus apicaux (hystéroptôse, trachéloptôse ou prolapsus du fond vaginal) et antérieurs (cystocèle) (Grade C) ;
 - Lorsque minimiser les risques per et péri-opératoires est la priorité par rapport à l'efficacité à long terme de la chirurgie, la voie vaginale autologue (dont le colpocléisis pour une population très âgée) est une option recommandée (Grade C).

Tableau 1 - Indication de la promontofixation selon les recommandations

Recommandations	Prolapsus antérieur (cystocèle)	Prolapsus apical (utérin ou dôme vaginal)	Prolapsus postérieur (rectocèle)
Françaises	+	+	pas en prévention
Britanniques	na	+	-
Américaines	+	+	na
Canadiennes	na	+	na

+ : favorable, - : défavorable, na : non abordé

4.1.1.3 Données spécifiques

Concernant les données cliniques spécifiques, la demande repose sur 2 études cliniques prospectives, dont 1 multicentrique et l'autre, monocentrique (Athanasίου 2019¹⁹), qui ne peut être retenue pour les raisons suivantes.

L'étude Athanasίου¹⁹ 2019 concerne en effet une technique chirurgicale hybride, non utilisée en pratique courante, combinant la voie vaginale et la voie abdominale, la technique VALS (*vaginally assisted laparoscopic sacrocolpopexy*), et rapporte les résultats de l'utilisation de 4 différents implants en monofilaments de polypropylène (GYNECARE GYNEMESH PS, ARTISYN, ALYTE et UPSYLON) sans les distinguer en fonction des implants utilisés.

Étude Matthews *et al.*, 2020²⁰

Cette étude contrôlée, randomisée, en simple aveugle, multicentrique (5 centres aux États-Unis), a comme objectif de comparer les taux d'exposition d'implant et de suture non résorbable au cours de la première année post-opératoire chez 204 patientes ayant eu une intervention mini-invasive d'hystérectomie totale suivie d'une sacrocolpopexie laparoscopique avec l'implant UPSYLON suturé soit avec des sutures non résorbables (n=102) soit avec des sutures résorbables (n=102). Les inclusions ont eu lieu entre avril 2015 et mai 2019.

Les patientes incluses avaient toutes un prolapsus utéro-vaginal symptomatique de stade II ou supérieur selon la quantification du prolapsus des organes pelviens (POP-Q).

¹⁹ Athanasίου S, Zacharakis D, Protopapas A, Pitsouni E, Loutradis D, Grigoriadis T. Severe pelvic organ prolapse. Is there a long-term cure? *Int Urogynecol J.* 2019;30(10):1697-703. Epub 2018 Sep 25.

²⁰ Matthews CA, Geller EJ, Henley BR, Kenton K, Myers EM, Dieter AA, Parnell B, Lewicky-Gaupp C, Mueller MG, Wu JM. Permanent Compared With Absorbable Suture for Vaginal Mesh Fixation During Total Hysterectomy and Sacrocolpopexy: A Randomized Controlled Trial. *Obstet Gynecol.* 2020;136(2):355-64.

La randomisation par blocs, de taille variant entre 2 et 6 et selon une allocation 1 :1, a été effectuée à partir de nombres aléatoires générés par ordinateur. Les groupes étaient stratifiés selon les centres. L'allocation dans le groupe de traitement (suture non résorbable ou suture résorbable) a eu lieu lors de l'intervention, juste avant la fixation de l'implant UPSYLON. Les patientes et l'équipe de recherche n'étaient pas au courant de cette allocation et leur aveugle a été maintenu jusqu'à la visite de suivi d'un an.

Le critère de jugement principal était le taux d'exposition d'implant et de suture permanente au cours de la première année post-opératoire.

Le critère de jugement secondaire était un critère composite de taux de succès à un an défini comme (1) la portion la plus distale du prolapsus n'allant pas au-delà de l'hymen et l'apex vaginal ne descendant pas de plus d'un tiers de la longueur totale du vagin, (2) l'absence de symptôme subjectif de « boule » vaginale gênante selon le questionnaire PFDI-20 et (3) l'absence de ré-intervention du prolapsus.

L'amélioration anatomique et symptomatique du prolapsus a été évaluée lors des visites de suivi à 6 semaines et à 1 an. Un appel téléphonique destiné à évaluer les complications a été adressé aux patientes à 6 mois post-opératoires.

Résultats

Au total, 182 patientes ont effectué la visite de suivi à 1 an : 95 sur 99 dans le groupe suture non résorbable et 87 sur 101 dans le groupe suture résorbable.

Après randomisation, 3 patientes finalement considérées inéligibles avant l'intervention ont été exclues du groupe suture non résorbable et 1 patiente du groupe suture résorbable n'a pas reçu le traitement alloué en raison de complications (conversion en chirurgie vaginale).

Quatre patientes ont été perdues de vue (dont 1 retrait volontaire de l'étude) dans le groupe suture non résorbable et 14 dans le groupe suture résorbable (dont 2 retraits volontaires).

L'état pré-implantation des patientes a été évalué avec le stade POP-Q du prolapsus, les scores validés du questionnaire de symptomatologie du prolapsus PFDI-20²¹ et du questionnaire de qualité de vie PFIQ-7²². Vingt-sept pour cent des patientes de chaque groupe avaient un prolapsus de stade II selon la classification POP-Q et presque 75% des patientes avaient un prolapsus de stade III ou IV.

Les caractéristiques démographiques des patientes à l'inclusion (âge, parité, indice de masse corporelle, stade du prolapsus, scores de symptômes et de qualité de vie) étaient similaires dans les 2 groupes :

	Suture non résorbable (n=99)	Suture résorbable (n=101)
Age (ans)	59,7 ± 10,7	59,0 ± 10,2
Parité (médiane, intervalle interquartile)	2 (2,3)	2 (2,3)
Indice de masse corporelle (kg/m ²)	27,5 ± 5,0	27,5 ± 4,7
Stade POP-Q du prolapsus utéro-vaginal		
0 ou I	0	0
II	27 (27,3%)	28 (27,7%)
III	57 (57,6%)	65 (64,4,9%)

²¹ PFDI-20, Pelvic Floor Distress Inventory Questionnaire-20, questionnaire validé sur les symptômes de prolapsus qui comporte 20 questions portant sur les symptômes urinaires, intestinaux et pelviens. Score pouvant aller de 0 à 300 points. Une diminution du score correspond à une amélioration.

²² PFIQ-7, Pelvic Floor Impact Questionnaire—short form 7, auto-questionnaire validé évaluant la qualité de vie des patientes ayant un trouble de la statique pelvienne et portant sur les symptômes urinaires, colo-ano-rectaux et périnéovaginaux. Score pouvant aller de 0 à 300 points. Une diminution du score correspond à une amélioration.

IV	15 (15,2%)	8 (7,9%)
Score total PFDI-20	106 ±43	115 ±51
Score total PFIQ-7	45 ±48	61 ±63

Les principaux résultats, issus de l'analyse en per protocole, sont résumés dans le tableau suivant :

	Suture non résorbable (n=95/99)		Suture résorbable (n=87/101)		p
Taux d'exposition au cours de l'année postopératoire					
- Implant ou suture	5/95	5,3%	7/87	8,0 %	DNS
	12/182 (6,6%)				
- Implant	5	5,3%	7	8,0 %	
- Suture	2	2,1%	0		
Prise en charge de l'exposition d'implant ou de suture					
- Absence de traitement	1		3		
- Œstrogènes vaginaux	3		3		
- Parage en cabinet	0		1		
- Retrait chirurgical de l'implant	1		0		
Succès composite à un an	88/95	92,6%	83/87	95,4%	DNS*
Réintervention pour prolapsus symptomatique	0		0		
Stade POP-Q du prolapsus utéro-vaginal à un an					
0	29	30,5%	26	29,9%	
I	46	48,4%	44	50,6%	
II	18	18,9%	15	17,2%	
III	2	2,1%	2	2,3%	
IV	0		0		

* d'après les auteurs, il n'y a pas de différence significative de ce taux de succès composite entre les 2 groupes lors de l'analyse en intention de traiter (que ce soit en imputant la valeur de la dernière observation aux données manquantes ou en les considérant comme des succès ou comme des échecs). Cependant, les résultats de l'analyse en intention de traiter étant rapportés de manière non suffisamment détaillée dans la publication, ils ne sont pas repris ici.

Selon l'analyse en per protocole, le taux global d'exposition d'implant ou de suture au cours de la première année postopératoire est de 12 sur 182, soit 6,6%. Dix cas d'exposition ne concernaient que l'implant et deux concernaient l'implant et la suture. Aucun cas ne concernait l'exposition de suture seule. Neuf cas sur 12 étaient asymptomatiques, et les trois autres patientes avaient des saignements vaginaux, des écoulements vaginaux ou les deux. La prise en charge de l'exposition d'implant ou de suture est détaillée dans le tableau précédent.

Du point de vue chirurgical, au total 75,5% des interventions ont été effectuées avec une assistance robotique. Par ailleurs, il y a eu une implantation concomitante de bandelette sous urétrale dans 55% des cas dans les 2 groupes.

Le taux de succès anatomique et symptomatique composite à un an est de 93% dans le groupe suture non résorbable et de 95% dans le groupe suture résorbable (différence non significative).

4.1.1.4 Événements indésirables

Contexte international et français

Depuis le signalement de complications parfois graves (douleur, érosion, infection, migration) en 2011 par la FDA, les implants de renfort utilisés en chirurgie uro-gynécologique (traitement de l'incontinence urinaire d'effort et du prolapsus des organes pelviens de la femme) font l'objet d'une surveillance renforcée à l'international.

Aux États-Unis, une réévaluation et une révision à la hausse des exigences cliniques a conduit la FDA à ordonner en avril 2019 l'arrêt de commercialisation des implants de renfort utilisés dans le traitement du prolapsus par voie basse. Cette décision ne touche pas les implants du prolapsus pelvien posés par voie abdominale²³, le communiqué précisant qu'il est important de ne pas confondre les différentes interventions uro-gynécologiques recourant à des implants. Concernant les implants du prolapsus posés par voie haute, la FDA a estimé en avril 2019, sur la base de la revue des données disponibles, que le rapport bénéfice/risque restait favorable.

En Europe, une Task force a formulé, en décembre 2015, des recommandations sur l'utilisation des implants de renfort. Le SCENIHR²⁴ souligne que les risques associés à l'implantation sont d'autant plus élevés que la surface de matériel implanté est grande. Il précise que le risque d'exposition prothétique est plus faible en cas d'implantation abdominale par rapport à une implantation par voie vaginale (taux d'exposition prothétique : 2 à 5% pour implant prolapsus voie haute (sans hystérectomie concomitante), 4 à 19% pour implant prolapsus voie basse, 4% pour bandelettes sous-urétrales). Concernant la chirurgie du prolapsus par voie haute, le SCENIHR recommande l'utilisation des implants synthétiques en polypropylène monofilament de type I et en polyester multifilament de type III. L'utilisation de polyester enduit de silicone et de polytétrafluoroéthylène n'est pas recommandée.

Au Royaume-Uni et en Irlande, une restriction temporaire d'utilisation des implants posés par voie vaginale pour le traitement du prolapsus et de l'IUE est mise en œuvre depuis juillet 2018²⁵. Elle ne concerne pas les implants du prolapsus posés par voie haute.

En France, depuis 2016, l'ANSM²⁶ assure une surveillance renforcée de l'ensemble des implants de renfort utilisés en chirurgie uro-gynécologique. Concernant les implants du prolapsus posés par voie haute, l'ANSM a reçu, sur la période 2014 – mi 2020, 25 signalements de matériovigilance notamment par des citoyens, sur un volume de vente annuel d'environ 15 000 unités (moyenne des ventes annuelles entre 2014 et 2019). Les 25 incidents (dont ¼ font état de la pose concomitante d'un autre implant à l'étage pelvien) décrivent des symptômes survenus en post-opératoire (notamment érosion, exposition prothétique, migration, douleur chronique). Dans moins de la moitié de ces cas, il est décrit un retrait partiel ou total du dispositif. L'ANSM conclut qu'en moyenne le nombre de signalements reste faible.

Par ailleurs, un observatoire des complications de la chirurgie de la statique pelvienne, étude VIGIMESH, coordonné par le CHU de Poitiers (Professeur Xavier Fritel) a pour objectif de recenser les complications à court et long termes après chirurgie de renfort pelvien avec ou sans pose

²³ <https://www.fda.gov/medical-devices/implants-and-prosthetics/urogynecologic-surgical-mesh-implants> consulté le 15/03/2021

²⁴ SCENIHR, Commission Européenne, comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux. Final opinion on the safety of surgical meshes used in urogynaecological surgery, December 2015 https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/emerging/opinions/index_en.htm

²⁵ <https://www.gov.uk/government/news/government-announces-strict-rules-for-the-use-of-vaginal-mesh> et <https://www.nhs.uk/conditions/urinary-incontinence/surgery/>, dernière mise à jour nov 2019, consultés le 15/03/2021

²⁶ <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/surveillance-des-bandelettes-sous-uretrales-et-implants-de-renfort-pelvien> consulté le 18/05/2021

d'implants. Une analyse intermédiaire²⁷ portant sur 2 309 patientes (19 centres) ayant eu une promontofixation coelioscopique avec implant (n = 1113, 48%), une chirurgie transvaginale avec implant (n = 692, 30%) ou sans implant (n = 504, 22%) est disponible avec un suivi médian de 16,6 [0,4-33,8] mois.

Le taux global de complications graves définies selon la classification Clavien-Dindo (grade III ou plus) (c'est-à-dire une interruption de la procédure chirurgicale (implant non placé ou retiré immédiatement), une réintervention chirurgicale, une complication vitale ou la mort) est de 2,3% (avec ou sans implant, quelle que soit la voie d'abord). La répartition des complications graves et réintervention entre les 3 techniques chirurgicales est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 - Étude VIGIMESH sur 19 centres français : Taux de complications et de réintervention selon la technique

	Voie basse		Voie haute	
	Tissus natifs n=504	Implant transvaginal n=692	Implant laparoscopique n=1113	
Complications graves à 12 mois	1,8 [0-3,9] %	3,9 [2,0-5,9] % RR = 3,84 [2,43-6,08]	2,2 [1,1-2,6] % RR = 2,48 [1,45-4,23]	p<0,05
Réintervention pour échec ou récurrence	2,8% (14/504)	0,9% (6/692) RR = 0,22 [0,13-0,39]	1,1% (12/1113) RR = 0,29 [0,18-0,47]	

RR : risque relatif par rapport aux tissus natifs

Les auteurs concluent, selon les résultats de cette étude, que la promontofixation coelioscopique présente un meilleur rapport bénéfice-risque que la réparation vaginale avec implant (sur le critère : complications graves) et que la réparation vaginale avec tissus natifs (sur le critère : réinterventions pour récurrences).

Événements indésirables des essais cliniques

Les événements indésirables survenus dans l'étude Matthews *et al.* relevant du critère de jugement principal, *i.e.* l'exposition d'implant ou de suture, sont détaillés dans le paragraphe relatif aux données cliniques (cf. supra). Les complications peropératoires et autres complications postopératoires sont rapportées ci-dessous :

	Suture non résorbable (n=99)	Suture résorbable (n=101)
Complications peropératoires	10 (10%)	5 (5%)
Lésion vésicale	2	2
Lésion rectale	1	0
Colpéctomie	3	1
Lésion urétérale	0	1
Coudure urétérale	1	0
Point de suture à travers la paroi vaginale antérieure	1	1
Complications graves postopératoires*		
Urosepsis	0	1

²⁷ Fritel X, de Tayrac R, de Keizer J, Campagne-Loiseau S, Cosson M, Ferry P et al. Serious complications and recurrences after pelvic organ prolapse surgery for 2309 women in the VIGI-MESH registry. BJOG. Version soumise en cours de relecture

Hématome infecté	0	1
Embolie pulmonaire	0	1
Hernie du site d'abord	0	1
Occlusion de l'intestin grêle	1	0

* Le texte de la publication indique qu'au total 6 patientes (3,0%) ont eu un évènement indésirable grave postopératoire. Aux 5 complications détaillées dans ce tableau, il faut probablement ajouter le cas d'exposition d'implant ayant nécessité une intervention chirurgicale de retrait.

Matérovigilance

UPSYLON est commercialisé en France, en Europe (Espagne, Italie, Allemagne, Royaume-Uni) et aux États-Unis depuis 2013. Les données issues de la matérovigilance transmises par le demandeur rapportent 23 évènements, chez 16 patientes, sur les unités UPSYLON vendues dans le monde de 2015 à 2020. Aucun évènement n'a été rapporté sur les unités vendues en France durant la même période.

Données de matérovigilance UPSYLON dans le monde depuis 2015, telles que rapportées par le demandeur

Matérovigilance UPSYLON dans le monde	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Nombre d'évènements rapportés	1	4	1	3	7	0	23
Nombre de patientes ayant rapporté au moins un évènement	1	3	1	2	4	5	16
Résumé des évènements de matérovigilance							
Chirurgie : mise en place d'un tube de drainage pour traiter une obstruction de l'intestin grêle	0	0	0	0	3	1	4
Blessure du patient : blessure, nature non détaillé	1	0	1	0	0	3	5
Obstruction : obstruction de l'intestin grêle	0	0	0	0	3	0	3
Infection du patient : abcès épidual	0	0	0	1	0	0	1
Prothèse endommagée/défectueuse / Prothèse déchirée / Matériaux de la prothèse déchirés	0	3	0	1	1	0	5
Complication : prolapsus récurrent	0	1	0	0	0	0	1
Réaction allergique	0	0	0	0	0	1	1
Inconfort/douleur : douleurs dorsales	0	0	0	2	0	1	3

4.1.1.5 Données manquantes

Des complications associées aux implants du prolapsus posés par voie haute sont décrites dans les études cliniques et rapportées dans le cadre de la matérovigilance, même si les données disponibles dans ce cadre restent limitées. La fréquence et la gravité sont variables selon la nature des complications, certaines d'entre elles nécessitant des réinterventions.

Des données en vie réelle, dans le contexte de soins français, sur le taux et le type des réinterventions associées à UPSYLON restent manquantes, et notamment selon le niveau d'activité des centres. Les données sur les douleurs ressenties par la patiente et les données en termes de qualité de vie sont parcellaires.

4.1.1.6 Bilan des données

Dès 2007, les recommandations nationales (HAS 2007, FIGO 2019) et européennes (SCENIHR 2015, EAU / EUGA 2017) estiment que le recours à un implant est associé à un risque de complications plus acceptable lorsqu'il est implanté par voie abdominale que par voie vaginale. L'ensemble des recommandations disponibles (NICE 2019, ACOG et AUS 2019, SOGC 2021 et HAS 2021) conclut que la promontofixation est associée à un risque similaire ou inférieur d'échec ou de récurrence par rapport aux réparations vaginales autologues.

Les recommandations britanniques (NICE 2019), américaines (ACOG et AUS 2019), canadiennes (SOGC 2021) et françaises (HAS 2021) positionnent la promontofixation parmi les options thérapeutiques pour le traitement des prolapsus apicaux (utérin et dôme vaginal). Les recommandations américaines (ACOG, AUS 2019) et françaises (HAS 2021) la recommande également en cas de prolapsus antérieur (cystocèle) tandis que les recommandations du NICE et les recommandations canadiennes n'abordent pas la réparation antérieure avec implant posé par voie haute. En cas de prolapsus postérieur (rectocèle), aucune ne recommande l'utilisation préventive d'un implant. Les recommandations françaises ne se positionnent pas en cas de rectocèle symptomatique tandis que le NICE retient la réparation postérieure sans implant comme seule option envisageable.

Dans son avis du 11 juillet 2007 basé sur le rapport d'évaluation de la HAS sur les implants de renfort pour traitement de l'incontinence urinaire d'effort (IUE) féminine et pour traitement du prolapsus des organes pelviens de la femme, la Commission avait considéré que seuls les implants en monofilaments de polypropylène ou en multifilaments de polyester répondant à des spécifications techniques définies disposaient de données cliniques suffisantes pour être indiqués dans le traitement du prolapsus des organes pelviens de la femme par voie abdominale. Cette recommandation d'utiliser des implants en monofilaments de polypropylène ou en multifilaments de polyester a été confirmée par le SCENIHR en 2015 et précisée pour ce qui concerne la porosité du matériau : implant en monofilaments de polypropylène de type I ou en multifilaments de polyester de type III.

Les experts cliniciens mandatés par la Commission pour l'évaluation des dossiers déposés dans le cadre de l'arrêté du 22 février 2019 modifié ont considéré que l'intérêt d'un implant conforme aux spécifications techniques minimales devait être confirmé par des données cliniques spécifiques.

L'implant UPSYLON est conforme aux spécifications techniques minimales requises précitées²⁸.

En termes de données cliniques spécifiques, la demande repose sur 1 étude contrôlée randomisée avec recueil prospectif des données rapportant les complications ainsi que les résultats anatomiques et symptomatiques à 1 an chez 182 patientes implantées par promontofixation avec UPSYLON à la suite d'une hystérectomie. L'étude est menée dans l'indication revendiquée. À noter qu'une hystérectomie totale était systématiquement réalisée, ce qui n'est pas recommandé aujourd'hui.

Douze expositions d'implant (6,6%) sont rapportées au cours de la première année postopératoire, dont 9 cas asymptomatiques. Parmi ces 12 cas, 11 ont été pris en charge de manière conservatrice et un a nécessité une chirurgie de retrait d'implant.

Concernant les complications postopératoires, six patientes au total (3%) ont eu un événement indésirable grave postopératoire, y compris le cas d'exposition d'implant ayant nécessité son retrait.

Le taux de succès anatomique et symptomatique composite à un an est compris entre 93% et 95%.

Du point de vue méthodologique, cette étude est multicentrique, contrôlée, randomisée (par bloc, de taille variant entre 2 et 6), en simple aveugle. Néanmoins, elle n'a pas pour objet d'évaluer l'efficacité de l'implant UPSYLON objet de cette demande, mais de comparer les résultats de 2 types de sutures

²⁸ Il s'agit des spécifications techniques minimales définies par la Commission en 2007 et des précisions apportées par le SCENIHR en 2015.

(non résorbables et résorbables). Le suivi est à moyen terme (1 an). En outre, trois quart des interventions ont été effectuées avec une assistance robotique (absence de positionnement des recommandations françaises sur cette pratique) et il y a eu une implantation concomitante de bandelette sous urétrale pour une majorité de femmes (pratique non recommandée en systématique en France).

4.1.2 Place dans la stratégie thérapeutique

Les recommandations sont convergentes pour ne proposer une prise en charge thérapeutique que pour les prolapsus génitaux symptomatiques ou compliqués.

La stratégie actuelle de prise en charge du prolapsus repose en première intention sur des traitements conservateurs :

- mesures hygiéno-diététiques (perte de poids et correction des facteurs aggravants tels que constipation chronique, comportement mictionnel et défécatoire, port de charge, toux chronique, sédentarité) ;
- rééducation pelvi-périnéale visant à renforcer la musculature pelvienne et stabiliser l'évolution du prolapsus : elle est recommandée en première intention pour le prolapsus génital modéré (stade < 3)¹⁸ ;
- mise en place d'un pessaire permettant de réduire la gêne fonctionnelle du prolapsus et améliorer la qualité de vie : il est recommandé en première intention à toutes les patientes présentant un prolapsus génital symptomatique, quels que soient leur âge et le stade du prolapsus¹⁸.

Si les options thérapeutiques conservatrices ne répondent pas aux attentes de la patiente, il est recommandé que la chirurgie soit proposée en cas de symptômes handicapants, en lien avec un prolapsus génital, retrouvé à l'examen clinique et significatif (stade 2 ou plus de la classification POP-Q).

Les différentes options chirurgicales sont :

- la réparation par voie vaginale faisant appel aux tissus natifs sans implant prothétique de renfort : il existe de nombreuses techniques chirurgicales. Elle donne un bon degré de satisfaction pour les patientes malgré le risque de récives. Elle est recommandée chez les femmes fragiles²⁹ ainsi qu'en cas de rectocèle isolée moyenne ou basse. Dans les autres situations, elle reste une option chez une patiente informée du risque plus important de récive par rapport à la promotofixation¹⁸ ;
- le colpocléisis (cloisonnement vaginal) : à réserver pour les patientes très âgées et peu actives, avec des comorbidités et acceptant de ne plus avoir de rapports sexuels avec pénétration vaginale¹⁸ ;
- la réparation par voie haute avec implant prothétique de renfort (promontofixation ou sacrocolpopexie) : cette technique chirurgicale consiste à fixer une ou deux prothèses non-résorbables sur le vagin en avant et sur les releveurs en arrière pour les empêcher de faire hernie. La fixation de ces prothèses se fait sur le ligament prévertébral en avant du promontoire (angle lombosacré). Elle est recommandée pour le traitement des prolapsus apicaux et la cystocèle, par voie coelioscopique. Elle n'est pas recommandée en prévention d'une rectocèle non symptomatique¹⁸ ;

²⁹ Définition de la fragilité selon la Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG) adoptée en 2011 : « La fragilité est un syndrome clinique. Il reflète une diminution des capacités physiologiques de réserve qui altère les mécanismes d'adaptation au stress. Son expression clinique est modulée par les comorbidités et des facteurs psychologiques, sociaux, économiques et comportementaux. Le syndrome de fragilité est un marqueur de risque de mortalité et d'événements péjoratifs, notamment d'incapacités, de chutes, d'hospitalisation et d'entrée en institution. L'âge est un déterminant majeur de fragilité mais n'explique pas à lui seul ce syndrome. La prise en charge des déterminants de la fragilité peut réduire ou retarder ses conséquences. Ainsi, la fragilité s'inscrit dans un processus potentiellement réversible » (Rolland 2011).

- la réparation par voie vaginale avec implant prothétique de renfort : compte tenu du risque de complications et de réinterventions, l'utilisation de ces implants est suspendue. Ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'une étude clinique et sont réservés à une chirurgie de derniers recours, après avoir considéré les autres options, en cas de prolapsus récidivé et chez une patiente informée.

Au vu des recommandations disponibles, la promontofixation avec implant prothétique a une place dans la stratégie de prise en charge du prolapsus génital, après mise en œuvre d'options thérapeutiques conservatrices de première intention. Dans ces situations et compte tenu des données techniques et cliniques spécifiques disponibles, la Commission estime que UPSYLON a une place dans la stratégie thérapeutique du prolapsus génital.

Conclusion sur l'intérêt du produit

L'avis de la Commission de 2007 et celui du SCENIHR de 2015 sont concordants pour recommander l'utilisation des implants constitués de monofilaments de polypropylène de type I ou de multifilaments de polyester de type III pour le traitement du prolapsus génital de la femme par voie abdominale.

Les recommandations françaises, européennes et étrangères ultérieures n'ont pas remis en cause ces conclusions.

Les experts cliniciens mandatés par la Commission pour cette évaluation ont considéré que l'intérêt d'un implant conforme aux spécifications techniques minimales devait être confirmé par des données cliniques spécifiques.

UPSYLON est conforme aux spécifications techniques minimales requises et dispose de données cliniques spécifiques. Bien que l'objectif de l'étude contrôlée randomisée spécifique disponible n'était pas l'évaluation de l'intérêt de l'implant UPSYLON, ces données cliniques rapportent, pour UPSYLON, une efficacité et une tolérance à moyen terme concordantes avec celles retrouvées dans la littérature.

Au vu de ces éléments, la Commission estime que l'implant UPSYLON a un intérêt dans la prise en charge du prolapsus génital de la femme par voie abdominale.

4.2 Intérêt de santé publique

4.2.1 Gravité de la pathologie

Le prolapsus génital de la femme peut se définir comme une hernie dans la cavité vaginale (colpocèle) dans laquelle s'engagent un ou plusieurs éléments du contenu abdomino-pelvien. Les organes des trois compartiments du pelvis peuvent être concernés :

- en avant, colpocèle antérieure (dite cystocèle car contient la vessie),
- compartiment moyen ou apical : l'utérus (hystéroptôse) ou le fond vaginal (prolapsus du fond vaginal) si la patiente a eu une ablation de l'utérus,
- en arrière, colpocèle postérieure qui peut contenir le rectum (rectocèle) ou le cul-de-sac périto-néal (élytrocèle) avec le contenu abdominal (intestin, épiploon).

La symptomatologie associée est variable et inclut le plus souvent une sensation de boule vaginale (symptôme le plus spécifique) et des symptômes urinaires. Les symptômes digestifs (troubles ano-rectaux tels que la constipation) peuvent être également associés, notamment en cas de prolapsus de l'étage postérieur.

Deux classifications peuvent être utilisées pour mesurer le stade du prolapsus :

La classification de Baden Walker évalue le degré de protrusion à l'effort de chacun des trois compartiments vaginaux (antérieur, moyen et postérieur) selon quatre grades : - grade 0 : pas de prolapsus - grade 1 : descente de l'étage à mi-chemin entre sa position normale et l'hymen - grade 2 : descente de l'étage jusqu'au niveau de l'hymen - grade 3 : extériorisation de l'étage au-delà de l'hymen - grade 4 : extériorisation maximale ou éversion.

La classification POP-Q de l'International Continence Society propose une quantification numérique de l'importance du prolapsus mesurée sur 9 points vaginaux et périnéaux et cotée en 5 stades :

- stade 0 : pas de prolapsus, tous les points sont à plus de 3 cm au-dessus de l'hymen ;
- stade I : tous les points sont au moins 1 cm au-dessus de l'hymen ;
- stade II : le point le plus bas se situe entre + 1 cm et - 1 cm de part et d'autre de l'hymen ;
- stade III : le point le plus bas est situé plus de 1 cm sous l'hymen mais la longueur de l'extériorisation est au moins inférieure de 2 cm à la longueur vaginale totale ;
- stade IV : éversion vaginale complète ; la longueur de l'extériorisation vaginale correspond à l'ensemble de la longueur vaginale.

La gravité du prolapsus génital est surtout appréciée en fonction de son retentissement sur la qualité de vie de la patiente en termes de gêne fonctionnelle, sexuelle ou psychosociale.

Les complications sont directement liées à une extériorisation d'une tuméfaction vulvaire, qui expose à des infections, des hémorragies et des ulcérations de la muqueuse vaginale ou du col utérin.

Le prolapsus des organes pelviens est à l'origine d'un handicap physique et psychologique et d'une dégradation de la qualité de vie.

4.2.2 Épidémiologie de la pathologie

Le prolapsus génital est une pathologie fréquente dont la prévalence varie en fonction de la population et de la tranche d'âge étudiées ainsi que de la définition du prolapsus utilisée. Certaines études ont utilisé une définition uniquement anatomique, d'autres ont pris en compte les signes fonctionnels, d'autres enfin sont basées sur le nombre de corrections chirurgicales.

La prévalence varie de 3 à 6% ou dépasse 50% selon que l'on utilise un questionnaire symptomatique ou un examen clinique respectant la classification POP-Q^{30,31}. L'incidence cumulée de la chirurgie atteint 11% au-delà de 70 ans¹². Le risque pour une femme d'avoir une chirurgie du prolapsus durant sa vie est compris entre 12 à 19%³².

4.2.3 Impact

UPSYLON constitue une des modalités de traitement du prolapsus génital.

UPSYLON répond à un besoin partiellement couvert par les techniques chirurgicales faisant appel aux tissus autologues.

³⁰ Barber MD, Maher C. Epidemiology and outcome assessment of pelvic organ prolapse. *Int Urogynecol J.* 2013; 24(11):1783–1790

³¹ Nygaard I, Barber MD, Burgio KL, Kenton K, Meikle S, Schaffer J, et al. Prevalence of symptomatic pelvic floor disorders in US women. *JAMA.* 2008; 300(11):1311–1316.

³² Smith FJ, Holman CD, Moorin RE, Tsokos N. Lifetime risk of undergoing surgery for pelvic organ prolapse. *Obstet Gynecol.* 2010;116(5):1096–1100.

Conclusion sur l'intérêt de santé publique

Compte tenu de la fréquence et de la dégradation de la qualité de vie, la prise en charge du prolapsus génital de la femme a un intérêt pour la santé publique.

En tant que modalité chirurgicale alternative aux techniques faisant appel aux tissus autologues, UPSYLON a un intérêt pour la santé publique.

4.3 Conclusion sur le Service attendu (SA)

La Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé estime que le Service attendu (SA) est suffisant pour l'inscription de UPSYLON sur la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L.165-11 et R. 165-49 du code de la sécurité sociale.

La Commission recommande une inscription sous nom de marque et retient les indications suivantes :

Traitement du prolapsus génital de la femme par voie abdominale, limité aux situations de prolapsus du dôme vaginal compte tenu des indications du marquage CE. La chirurgie est indiquée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- si les options thérapeutiques conservatrices de première intention ne répondent pas aux attentes de la patiente
- en cas de symptômes handicapants, en lien avec un prolapsus génital retrouvé à l'examen clinique et significatif (stade 2 ou plus de la classification POP-Q).

Le choix de la technique chirurgicale est une décision médicale partagée qui dépend des symptômes, du type de prolapsus génital, du terrain sous-jacent (état de santé, comorbidités) et des attentes de la patiente.

5. Éléments conditionnant le Service attendu (SA)

5.1 Spécifications techniques minimales

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

5.2 Modalités de prescription et d'utilisation

UPSYLON est utilisable uniquement chez des patientes ayant un antécédent d'hystérectomie.

La Commission recommande que l'implantation de UPSYLON ne soit envisagée qu'après mise en œuvre d'options thérapeutiques conservatrices de première intention.

L'implantation doit être réservée aux centres capables d'assurer l'ensemble des étapes de la prise en charge, le cas échéant, certaines par téléexpertise ou en coordination avec d'autres centres, à savoir :

- L'évaluation initiale et le bilan du prolapsus, dans le respect des recommandations HAS en vigueur ;
- L'implantation ;
- Le suivi post-implantation et, le cas échéant, la gestion des éventuelles complications, selon les recommandations HAS à venir sur la « Prise en charge des complications de la chirurgie avec prothèse de l'incontinence urinaire d'effort et du prolapsus génital de la femme ».

Compétence de l'implanteur

L'implantation peut être réalisée en chirurgie ouverte ou par coelioscopie, la voie coelioscopique étant la voie recommandée sauf contre-indication à la coelioscopie. L'implantation est réservée aux chirurgiens formés à ces deux voies d'abord. Cette formation repose sur une formation théorique suivie d'une formation pratique acquise par apprentissage.

Une pratique régulière est ensuite nécessaire.

Prérequis avant implantation

La pose de l'indication doit être établie après :

- Évaluation clinique initiale et bilan du prolapsus par évaluation des symptômes associés et gradation anatomique par compartiment, dans le respect des recommandations HAS en vigueur
- Information de la patiente : La commission recommande l'élaboration au niveau national d'une fiche d'information standardisée, couvrant au minimum les items suivants :
 - Informations relatives au prolapsus génital,
 - Traitements disponibles (conservateurs et chirurgicaux) avec avantages et complications respectives associées, et notamment le risque de récurrences du prolapsus,
 - Informations relatives à la traçabilité en cas d'implantation d'un DM devant être remises à la patiente,
 - Si une implantation est envisagée, suivi post-opératoire,
 - Explications aux patientes des signes devant amener en consultation et pouvant faire présager une complication notamment l'érosion prothétique,
 - Conduite à tenir en cas de complication,
 - Information relative à la possibilité de déclaration de matériovigilance par la patiente elle-même.
- Concertation pluridisciplinaire autant que de besoin et *a minima* pour les prolapsus complexes³³. Cette concertation implique des professionnels (au minimum un chirurgien urologue, un gynécologue-obstétricien, si besoin un professionnel de réadaptation spécialiste des troubles de la statique pelvienne et si l'étage postérieur est concerné, un chirurgien digestif) capables, ensemble, d'envisager toutes les solutions de prise en charge du prolapsus ;
- Décision partagée qui s'appuie sur :
 - Les résultats de la concertation pluridisciplinaire ;
 - Et sur l'information standardisée préalable délivrée à la patiente.

Cette décision partagée doit respecter le délai de réflexion légal.

Suivi post-implantation

- À l'issue de l'intervention, à des fins d'information de la patiente et de traçabilité du dispositif médical, un document doit systématiquement lui être remis conformément à la réglementation européenne et française en vigueur permettant notamment l'identification de l'implant, le lieu et la date d'implantation, le nom du chirurgien ayant réalisé la pose.
- Gestion active des éventuelles complications :

³³ Selon les recommandations HAS 2021, le prolapsus génital complexe correspond aux situations suivantes : les échecs et les récurrences après chirurgie, les patientes souffrant de douleurs chroniques, les cas de discordance entre la plainte de la patiente et l'examen clinique ou les situations qui associent des troubles importants de plusieurs fonctions pelviennes ou générales et qui nécessitent un avis pluridisciplinaire.

- Une consultation de contrôle systématique doit être réalisée dans le mois suivant l'implantation. Lors de cette consultation les retours des patientes sur leur qualité de vie et les événements indésirables ressentis doivent être pris en compte afin de détecter et prendre en charge précocement les éventuelles complications. Au minimum, une autre consultation systématique doit être réalisée un an après l'intervention (dans ce dernier cas, par un médecin de premier recours ou un médecin spécialiste) afin d'assurer une gestion active des éventuelles complications tardives. D'autres consultations complémentaires sont à réaliser en fonction des signes cliniques ressentis par la patiente.

Complications sévères post-implantation faisant appel potentiellement à une chirurgie

- La gestion de complications graves post-implantation fait appel à une concertation pluridisciplinaire et une décision partagée avec la patiente après qu'elle a été dûment informée de toutes les options et qu'elle a bénéficié d'un délai de réflexion suffisant.
- En cas de décision d'explantation, l'explantation est réservée aux chirurgiens formés à l'explantation de ces implants. Cette formation repose sur une formation pratique acquise par apprentissage auprès d'un chirurgien expérimenté. L'explantation doit alors être réalisée dans un centre expert ayant un plateau technique de chirurgie multidisciplinaire.

Ce volet est susceptible d'être ajusté en fonction des recommandations HAS à venir sur la « Prise en charge des complications de la chirurgie avec prothèse de l'incontinence urinaire d'effort et du prolapsus génital de la femme ».

La Commission recommande la mise en œuvre de l'article L.1151-1 du code de la santé publique pour l'encadrement des actes associés.

6. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription

Lors du renouvellement d'inscription, la Commission réévaluera l'intérêt de UPSYLON au vu des résultats d'une étude spécifique dont l'objectif principal sera de documenter, dans le contexte de soins français, le taux et le type de réinterventions après implantation de UPSYLON. Cette étude pourra être réalisée à partir de bases de données existantes ou créées pour la circonstance. Une analyse selon le niveau d'activité des centres sera produite.

Cette étude devra être complétée par une étude évaluant au minimum la qualité de vie sur une échelle validée et les symptômes ressentis par la patiente dont les douleurs (auto-questionnaires validés) au minimum un an après implantation.

7. Durée d'inscription proposée

3 ans

8. Population cible

La population cible représente le nombre de patientes susceptibles de bénéficier de UPSYLON, implant de suspension destiné au traitement du prolapsus génital chez la femme par voie chirurgicale haute.

La population cible est celle des patientes ayant des symptômes handicapants, en lien avec un prolapsus génital retrouvé à l'examen clinique et significatif (stade 2 ou plus de la classification POP-Q).

Son estimation est habituellement réalisée en prenant en compte d'une part, les données épidémiologiques des pathologies visées par l'emploi des dispositifs de ce type et d'autre part, leur place dans la stratégie thérapeutique.

Les données épidémiologiques disponibles ne sont pas assez précises pour estimer la population cible de ces dispositifs.

Une analyse a été effectuée par la HAS à partir du PROGRAMME DIAMANT³⁴ pour estimer la population rejointe, en sélectionnant le nombre d'actes techniques de la CCAM correspondant à une promontofixation.

Le tableau ci-dessous répertorie par codes d'actes CCAM sur les années 2018 et 2019 :

- Le nombre d'actes CCAM réalisés
- Le nombre de patientes concernées

Code	Libellé	2018		2019	
		Nombre d'Actes	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'Actes	Nombre de bénéficiaires
JKDC015	Hystéropexie antérieure, par coelioscopie	1 737	1 734	1 854	1 849
JKDA042	Hystéropexie antérieure par laparotomie	32	31	31	31
JKDC001	Hystéropexie postérieure [Promontofixation], par coelioscopie	9 041	9 014	8 514	8 498
JKDA003	Hystéropexie postérieure [Promontofixation], par laparotomie	238	237	201	200
JKDA001	Hystéropexie postérieure [Promontofixation] avec cervicocystopexie directe au ligament pectinéal [de Cooper], par laparotomie	96	96	84	83
JKDA002	Hystéropexie postérieure [Promontofixation] avec cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal [de Cooper], par laparotomie	51	59	51	51
JLDC015	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], par Coelioscopie	6 290	6 271	6 284	6 263
JLDA001	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], par laparotomie	318	318	306	305

³⁴ Source : Base MCO du PMSI, données issues du programme DIAMANT, ARS Ile de France. Requête du 30/04/21

JLDA003	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], avec cervicocystopexie directe par bandelette infra-urétrale, par laparotomie	88	88	63	63
JLDA004	Suspension du dôme du vagin [Promontofixation du dôme vaginal], avec cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal [de Cooper], par laparotomie	75	74	53	53
JKFA014	Hystérectomie subtotale avec suspension postérieure du col de l'utérus par laparotomie	383	383	379	378
JKFA012	Hystérectomie subtotale avec suspension postérieure du col de l'utérus et cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal par laparotomie	57	57	46	46
JKFA001	Hystérectomie subtotale avec annexectomie unilatérale ou bilatérale et suspension postérieure du col de l'utérus par laparotomie	243	242	280	280
JKFA029	Hystérectomie subtotale avec annexectomie unilatérale ou bilatérale, suspension postérieure du col de l'utérus et cervicocystopexie indirecte au ligament pectinéal [de Cooper] par laparotomie	97	96	107	107
TOTAL		18 746	16 331	18 252	15 777

Par ailleurs, l'arrêté du 26 février 2020 a créé la catégorie homogène des dispositifs implantables destinés au traitement par voie vaginale du prolapsus des organes pelviens sur la liste intra-GHS. Depuis cet arrêté, à ce jour, aucun dispositif n'a été inscrit dans cette catégorie. La Commission estime donc possible une augmentation des interventions avec implant posé par voie haute du fait de la non-disponibilité des implants destinés à la voie basse.

La population cible ne peut être estimée, en l'absence de donnée épidémiologique spécifique à l'indication. À titre informatif, sur la base des données de prise en charge de l'Assurance Maladie (2018-2019), la population rejointe pour le traitement du prolapsus génital tous étages confondus peut être estimée à environ 16 000 patientes par an. La sous-population correspondant à l'indication de UPSYLON ne peut être individualisée. Dans tous les cas, la Commission estime possible une augmentation de cette population rejointe du fait de la non-disponibilité, depuis fin février 2020, des implants destinés à la voie basse évalués à ce jour par la CNEDiMTS.

UPSYLON, 8 juin 2021

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr